



Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation

3142 - Autres actions éducatives et de formation

Proposition d'approbation d'un projet de contrat d'objectifs à conclure avec l'association Entreprendre pour apprendre Alsace et d'attribution d'une subvention pour sa mise en œuvre

Rapport n° CP/2016/266

Service gestionnaire :

J5-Développement éducatif, sportif de la jeunesse

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente d'approuver le projet de convention à conclure avec l'association "Entreprendre pour apprendre Alsace" pour la mise en œuvre du dispositif des "mini-entreprises" sur la période 2016-2018 et de décider d'attribuer une subvention pour cette action.

Par délibération n° CP/2010/67 du 25 octobre 2010, le Conseil Général a approuvé le principe de la poursuite de l'engagement du Département dans le domaine de l'action éducative. Conformément à l'article L213-2 du code de l'éducation, le Département a la charge des collèges. L'article L216-1 du code de l'éducation prévoit que les Départements peuvent organiser dans les établissements scolaires, pendant leurs heures d'ouverture et avec l'accord des conseils et autorités responsables de leur fonctionnement, des activités éducatives complémentaires.

Le dispositif, expérimenté depuis 2008 dans l'Académie de Strasbourg, consiste à créer une entreprise pour permettre aux élèves de découvrir le monde quotidien d'une entreprise, son fonctionnement et ses métiers, ainsi que de développer et gérer un projet. Cette création est initiée par un groupe d'élèves accompagnés par des enseignants et développée sur une année scolaire. Chaque équipe est parrainée par le chef d'une entreprise, le plus souvent locale. Le projet s'adresse aux classes de 4^{ème}, 3^{ème}, aux lycées, à des élèves post-bac et aux jeunes adultes inscrits dans le dispositif « Garantie Jeunes » de la mission locale de Haguenau (catégorie « Initiatives emploi »). Le programme, élargi début 2015 à la mission locale de Haguenau, a vocation à être étendu à d'autres missions locales dans le Bas-Rhin.

L'association « Entreprendre pour apprendre – Alsace » (EPA Alsace), affiliée à EPA France, accompagne ces « mini-entreprises » et organise un championnat, en partenariat avec des professionnels de l'enseignement et de l'entreprise. Son objectif est d'initier les jeunes à l'esprit d'entreprendre et de développer leurs compétences entrepreneuriales, pour leur permettre de devenir acteurs de leur avenir social et professionnel. Ludiques, pragmatiques et fédérateurs, les différents programmes que l'association met en œuvre reposent sur la démarche pédagogique « apprendre par l'action ».

Par délibération n° CP/2013/312 du 6 mai 2013, la Commission Permanente du Conseil Général a approuvé les termes d'un contrat d'objectifs triennal (2013-2015) entre le Département et l'association EPA Alsace ainsi que l'attribution d'une aide de 10 000 € par an pour la mise en œuvre de ces actions (dont 500€ pour le prix du meilleur projet bas-rhinois, catégorie collèges). Afin de développer le niveau de formation et de qualification permettant une meilleure insertion sociale et professionnelle des jeunes, le contrat d'objectifs visait à conforter ce dispositif qui permet de soutenir le rapprochement des collégiens avec les entreprises et à favoriser, en complément de l'enseignement scolaire, la transmission des connaissances.

Pour l'année scolaire 2015/2016, 73 projets de mini-entreprises dans 63 établissements de l'Académie de Strasbourg concourent pour les différents prix. Dans le Bas-Rhin, 36 collèges y participent ainsi que la mission locale de Haguenau et 12 lycées. Au total, ce seront 51 mini-entreprises qui auront été créées dans le Bas-Rhin, soit 70% des mini-entreprises de l'Académie.

Le contrat d'objectifs est arrivé à terme fin 2015. Il est proposé de le reconduire sur la période 2016-2018.

Le rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de prendre les décisions suivantes, suite à l'avis favorable émis par la Commission Enfance, Famille, Education :

- la reconduction et les termes du contrat d'objectifs triennal à conclure entre le Département et l'association EPA Alsace pour la période 2016-2018 dont le sujet est annexé au présent rapport,
- les termes du projet de convention financière annexé au présent rapport et l'attribution d'une subvention de 10 000 € pour la mise en œuvre du contrat d'objectifs au titre de l'année 2016.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
14977	65-6574-28	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président:

- Décide de poursuivre la mise en œuvre du dispositif des "mini-entreprises" en collaboration avec l'association "Entreprendre pour apprendre Alsace",
- Approuve les termes du projet de contrat d'objectifs 2016-2018 à conclure avec l'association "Entreprendre pour apprendre Alsace",
- approuve les termes du projet de convention financière 2016 à conclure avec l'association "Entreprendre pour apprendre Alsace",
- Décide de l'attribution d'une subvention de 10 000 € à l'association "Entreprendre pour apprendre Alsace" pour la mise en œuvre du contrat d'objectifs au titre de l'année 2016,
- Autorise le président à signer le contrat d'objectifs et la convention financière dont les projets sont joints en annexe.

La subvention sera versée en une fois au compte du bénéficiaire selon les procédures comptables en vigueur à réception d'un exemplaire de cette convention signée.

Strasbourg, le 25/05/16

Le Président,



Frédéric BIERRY